

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 6 AVRIL 2021**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, sixième jour du mois d'avril deux mille vingt-et-un, à neuf heures (9h00).

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-104 du 15 décembre 2020, la séance du comité administratif est enregistrée et se tient sans public. Les membres du comité administratif y participent en personne et en visioconférence Zoom. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan.

En visioconférence : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes en personne : Mme Michelle Chabot, aménagiste par intérim et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1997-04-21 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 6 avril 2021 soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1998-04-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 mars 2021, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Avis à la CPTAQ**

Une recommandation technique favorable est formulée en vue de confirmer à la CPTAQ que la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles sur une partie du lot 4 391 472 situé à Saint-Alexandre en vue de l'agrandissement (0,1366 ha) de l'école primaire (dossier 430719) est conforme au schéma d'aménagement. En l'occurrence, il s'agit d'un lot actuellement utilisé à des fins industrielles et aucune activité agricole n'y est pratiquée.

M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, exprime ses réticences quant à l'émission d'un tel avis de conformité puisqu'il souhaite la protection des terres agricoles. Il suggère de relocaliser l'industrie déjà en place. Le dossier sera soumis dans le cadre de la séance ordinaire du 14 avril prochain.

2.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2.1 **Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité - Entérinement et autorisation aux signatures d'un avenant**

1999-04-21 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif entérine l'Avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité transmis par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le tout retrouvé sous la cote « document 2.1 » des présentes;

D'AUTORISER le préfet à procéder à la signature des documents requis;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.2 **FLI et PAU/PME - Radiation des prêts**

Le comité administratif recommande la radiation des prêts FLI2017-44 (prêt initial 10 000\$, solde 3 834,43\$) et PAUHR-002 (PAU/PME) (prêt initial 23 000\$, solde 21 145,79\$) puisque les deux entreprises bénéficiant des prêts sont en faillite.

2.3 **FRR, volet 1 - Orientations**

Le directeur général soumet que les municipalités ont été consultées pour vérifier si elles ont des projets ayant un rayonnement sur plus d'un territoire de MRC. Certaines municipalités ont transmis leur dossier à Tourisme Haut-Richelieu. La municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a transmis le projet « Amélioration du site du Quai Ryan et acquisition d'équipement » (Projet : 41 000\$, Aide financière FRR : 32 800\$). Par ailleurs, le projet « Bestiaire de la Route touristique du Richelieu » a également été soumis via Tourisme Haut-Richelieu. Des discussions entre les membres du conseil interviendront préalablement à la séance régulière du 14 avril 2021 afin d'orienter l'utilisation des sommes du FRR Volet 1 (Options : asphaltage d'une autre section de la piste cyclable Montérégiade, projets soumis, etc.).

2.4 FRR - Reddition de compte et rapport d'activités 2020-2021

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption du rapport d'activités 2020-2021 du Fonds régions et ruralité (FRR) de même que sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2.5 PIIRL - Programme d'aide à la voirie locale

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption d'une résolution visant à demander une aide financière au ministère des Transports du Québec pour la révision du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). En l'occurrence, toutes les dépenses de la MRC à intervenir pour la réalisation de ce mandat sont subventionnées à 100% par le MTQ.

2.6 CCIHR - Projet « Soyez gourmand » - Aide financière

2000-04-21 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER une aide financière à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu (CCIHR) pour le projet « Soyez gourmand » et qu'à cet effet, un montant de 5 000\$ soit versé à l'organisme;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, puisés à même l'enveloppe du FRR, Volet 2 réservée à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Révisions du PGMR - Plan de travail et démarrage

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter le plan de travail dans le cadre de la révision du PGMR et confirmer le démarrage du processus.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 14 avril prochain.

4.1.2 Rapport financier 2020 et rapport du vérificateur externe

Le directeur général soumet que M. Robert Arbour, CPA auditeur, CA, de la firme MPA inc. présentera par visioconférence le rapport financier 2020 et ce, à compter de 18h30 le 14 avril prochain. Le document n'est pas encore reçu à ce jour et sera transmis préalablement aux membres du conseil.

CAPV2021-04-06

4.1.3 Nomination du vérificateur externe pour l'année 2021

Les membres du comité administratif recommandent de renouveler le mandat de M. Robert Arbour, CPA auditeur, CA, de la firme MPA inc. à titre de vérificateur externe des états financiers, livres et comptes de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et ce, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, le tout conformément à l'article 966 du Code municipal.

4.1.4 ART[O] MUSIQUE - Aide financière

2001-04-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une aide financière de 7 000\$ à Art[o] pour l'édition ART[O] MUSIQUE;

QUE l'organisme Art[o] intègre le logo de la MRC du Haut-Richelieu à même toute littérature ou publicité de sorte qu'elle figure à titre de partenaire financier;

QU'Art[o] fasse mention du partenariat financier de la MRC du Haut-Richelieu pour toute communication publicitaire ou publicité verbale via tout média, courrier électronique, etc.;

QU'à chaque événement concernant ce projet, Art[o] installe à vue la bannière de la MRC;

QU'une fois le projet réalisé, un bref bilan des activités, comprenant un bilan financier détaillé, devra être complété et remis à la MRC au plus tard six (6) mois après la réalisation du projet;

QU'advenant la non-réalisation ou la réalisation partielle du projet, toutes les sommes qui n'auront pas été dépensées devront être retournées à la MRC;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à même le surplus affecté à la Politique culturelle du Haut-Richelieu (59-131-10-002).

ADOPTÉE

4.1.5 Facturation des cadets/Saison 2021 - Autorisation au paiement

2002-04-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la facture présentée par la Sûreté du Québec pour l'engagement de deux cadets au cours de la saison estivale 2021;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à même l'enveloppe provenant de la subvention versée par le gouvernement du Québec suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis.

ADOPTÉE

4.1.6 Relance postpandémie - Aide financière du MAMH

Le directeur général soumet que la MRC a reçu un montant de 736 705\$ du MAMH dans le cadre de la relance postpandémie. Ce montant doit être engagé d'ici au 31 décembre 2022. Il peut faire l'objet de compensation des pertes de revenus ou coûts intervenus dans le cadre de la pandémie, accroître les efforts pour se doter d'infrastructures numériques et de télécommunications ou distribuer cette aide, en tout ou en partie, à ses municipalités membres ou à un organisme ou une entreprise sur son territoire afin de combler des besoins liés aux impacts financiers de la pandémie. Le tout sera discuté préalablement à la séance ordinaire du 14 avril 2021.

4.2 Divers

4.2.1 Reconnaissance de 2 sites géologiques - MRC Vaudreuil-Soulanges

La MRC de Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui afin que le gouvernement du Québec reconnaisse deux sites géologiques sur son territoire. M. Alain Laplante soumet qu'il ne se sent pas concerné par cette demande. D'autres membres suggèrent d'appuyer cette MRC de la Montérégie pour démontrer de la solidarité. Le dossier sera soumis dans le cadre de la séance ordinaire du 14 avril 2021.

5.0 COURS D'EAU

5.1 Cours d'eau Deslauriers et sa branche 1 - Saint-Blaise-sur-Richelieu, Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville

5.1.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Deslauriers et sa branche 1 situés en les municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville.

5.1.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Excavation Infraplus inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Deslauriers et sa branche 1, pour un montant maximum de 72 323,51\$, taxes en sus.

5.2 Rivière du Sud-Ouest, branche 20 Saint-Alexandre et Sainte-Brigide-d'Iberville

5.2.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 20 de la rivière du Sud-Ouest située en les municipalités de Saint-Alexandre et Sainte-Brigide-d'Iberville.

5.2.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Excavation Infraplus inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien de la branche 20 de la rivière du Sud-Ouest, pour un montant maximum de 33 631,24\$, taxes en sus.

5.3 Ruisseau Hazen, branche 4 - Mont-Saint-Grégoire

5.3.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 4 du ruisseau Hazen située en la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

5.3.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Excavation Infraplus inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien de la branche 4 du ruisseau Hazen, pour un montant maximum de 27 709,75\$, taxes en sus.

5.4 Ruisseau Hood, branches 9, 10, 11 et 12 - Mont-Saint-Grégoire

5.4.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 9, 10, 11 et 12 du ruisseau Hood situées en la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

5.4.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Excavation Infraplus inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien des branches 9, 10, 11 et 12 du ruisseau Hood pour un montant maximum de 52 758,05\$, taxes en sus.

5.5 Ruisseau Hood, branche 25 - Mont-Saint-Grégoire et Saint-Jean-sur-Richelieu

5.5.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 25 du ruisseau Hood située en les municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Saint-Jean-sur-Richelieu.

5.5.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme 9316-8631 Québec inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien de la branche 25 du ruisseau Hood pour un montant maximum de 13 652,50\$, taxes en sus.

5.6 Rivière du Sud-Ouest, branches 31, 35 et 36 - Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

5.6.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 31, 35 et 36 de la rivière du Sud-Ouest situées en les municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

5.6.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme 9316-8631 Québec inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien des branches 31, 35 et 36 de la rivière du Sud-Ouest pour un montant maximum de 42 205,75\$, taxes en sus.

5.7 Ruisseau Chartier - Saint-Alexandre et Mont-Saint-Grégoire

5.7.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le ruisseau Chartier situé en les municipalités de Saint-Alexandre et Mont-Saint-Grégoire.

5.7.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme 9316-8631 Québec inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien du ruisseau Chartier pour un montant maximum de 29 195,00\$, taxes en sus.

5.8 Rivière des Iroquois, branches 5 et 6 - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

5.8.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 5 et 6 de la rivière des Iroquois situées en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

5.8.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien des branches 5 et 6 de la rivière des Iroquois est prévue le 7 avril 2021, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil au plus tard le 13 avril 2021 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

5.9 Rivière du Sud, branche 51 - Municipalité d'Henryville

5.9.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 51 de la rivière du Sud située en la municipalité d'Henryville.

5.9.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien de la branche 51 de la rivière du Sud est prévue le 7 avril 2021, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil au plus tard le 13 avril 2021 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

5.10 Ruisseau Séraphin-Choquette - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

5.10.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le ruisseau Séraphin-Choquette situé en la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

CAPV2021-04-06

5.10.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien du ruisseau Séraphin-Choquette est prévue le 7 avril 2021, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil au plus tard le 13 avril 2021 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

6.0 VARIA

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

2003-04-21 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 6 avril 2021.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier